

REGLEMENT

La pêche à la carpe, à l'esturgeon, ou au blanc entraîne la connaissance et l'acceptation du règlement intérieur.

INSTALLEZ VOUS, LE RESPONSABLE VA PASSER VÉRIFIER VOTRE MATERIEL , ET PROCÉDER AU PAIEMENT .

AUTORISATION

- 1 Canne autorisée par pêcheur.
- Pêche au coup uniquement, 11m Maximum.
- Tapis de réception OBLIGATOIRE.
- Hameçon sans ardillon OBLIGATOIRE, taille 10 MAXI
- Pellets, chènevis, maïs, pois chiches, vers de terreau, bouillettes sont autorisés.

INTERDICTION

- Bourriche interdite.
- Tresse interdite.
- Graines crues, arachide grasse, farines et amorces interdites.
- Moulinet interdit.
- Interdiction de reprendre le poisson.
- Chaque emplacement pris doit être respecté, il n'est pas possible de changer de place durant la journée ou la demi-journée.
- Pêche au pain.
- pêche de nuit.

¤

NO KILL LE POISSON DOIT ETRE REMIS A L'EAU IMMEDIATEMENT EN UTILISANT LE TAPIS DE RECEPTION.

Respecter l'environnement, les lieux doivent rester propres.

Ne pas dégrader la végétation.

TOUT PECHEUR NE RESPECTANT PAS CE REGLEMENT SE VERRA DANS L'OBLIGATION DE QUITTER LES LIEUX SANS DISCUSSION NI REMBOURSEMENT.